

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 février 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

A la demande de la commune de Saint Fons, la communauté urbaine de Lyon a préempté, au prix de 350 000 F conforme à l'avis des services fiscaux, la propriété située 46, rue Anatole France sur le territoire de cette commune, dans le cadre de la réalisation d'un équipement collectif (parc de stationnement).

Ladite propriété est constituée d'un immeuble comprenant une villa édiée sur cave (R + 1) composée de deux logements d'une surface habitable de 140 mètres carrés, le tout édié sur une parcelle de terrain de 345 mètres carrés et cadastrée sous le numéro 191 de la section AC.

La commune de Saint Fons, qui s'est engagée à préfinancer l'achat de ce bien par la Communauté urbaine, en vue de la réalisation d'un équipement collectif, le lui rachèterait au prix de 350 000 F moyennant lequel il a été préempté et lui rembourserait ses frais d'acquisition ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu la demande de la commune de Saint Fons ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette revente aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - Le montant de la cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,